

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002023_021

Arrondissement de TORCY

Objet : *Migration ligne téléphonique Business Voix & Collaboration + Premium Cuivre (15M)*

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Vu la délibération n° 02020_06 portant délégation du conseil municipal au maire en date du 17 juin 2020 en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant Le contrat de services Business Voix & Collaboration, référence 11674568442, émis par la société Orange Business Services concernant la migration des lignes téléphonique RTC/Numeris vers voix sur IP Fibre Optique.

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat.

Décide :

Article 1: D'accepter et de signer le contrat émis par la société Orange Business, agence commerciale APROPMEIDF située au : 55 rue Jean-Jacques Rousseau, 74001 Paris.

Article 2: Le montant de ce contrat s'élève à 7 300,80 euros hors taxe annuels (sept mille trois cents euros et quatre-vingts cents hors taxe annuels)

Article 3: Le présent contrat est signé pour une durée de 36 mois, du 14/04/2023 au 14/04/2026 sans renouvellement par tacite reconduction.

Article 4: La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 5: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée numériquement et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société Orange Business Service

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 8 février 2023
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

